



Le 7 juillet 2020

À tous les parents/tuteurs des élèves

**Objet : Modalités de transport effectives en 2020-2021**

Chers parents et tuteurs,

À la suite des plus récentes discussions entre la Direction générale de la santé publique (DGSP) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), nous souhaitons vous faire part des nouvelles conditions concernant le transport scolaire qui seront effectives dès la rentrée scolaire 2020-2021.

Ainsi, il n'est plus nécessaire d'observer une distanciation physique d'un (1) mètre entre les élèves dans le transport scolaire.

Désormais, **deux (2) élèves maximum pourront être assis par banquette, ce qui porte à 48 le nombre d'élèves pouvant être transportés dans le même autobus scolaire :**

- Fratries seront privilégiées.
- Élèves devront demeurer sur la même banquette, et ce, chaque jour.
- Préscolaire et primaire : couvre-visage à l'intérieur du véhicule fortement recommandé.
- **Secondaire** : couvre-visage à l'intérieur du véhicule **obligatoire**.
- Nettoyage complet du véhicule sera fait entre chaque groupe d'élèves.
- Chauffeurs auront accès à l'équipement de protection individuel (masque, visière).

Malgré l'assouplissement des conditions, l'organisation du transport scolaire ne pourra se faire comme en temps normal. **Dans le but réduire le plus possible les risques de contagion, la DGSP recommande de promouvoir certains moyens alternatifs au transport scolaire. Le MEES fait appel à la solidarité des parents d'enfants ayant droit au transport scolaire en demandant à ceux qui le peuvent d'assurer eux-mêmes le transport de leur enfant, afin de réduire le nombre d'élèves par autobus scolaires.**

Ainsi, afin d'organiser efficacement le transport scolaire tout en nous assurant de nous conformer aux conditions mentionnées ci-dessus, le Service du transport scolaire répondra en premier lieu aux « besoins de transport dits réguliers ». Cela dit, malgré tout notre bon vouloir, il est possible que certains élèves ne

puissent se prévaloir du « transport régulier », en considération du nombre maximum d'élèves par banquettes disponibles. Dans un même ordre d'idée et toujours en considération du nombre total de places requises par les « besoins de transports réguliers », il se pourrait également que les services de transport complémentaires (transport à une 2<sup>e</sup> adresse, garde partagée) ne soient pas disponibles en 2020-2021.

Soyez assuré que nous allons tout mettre en œuvre afin de transporter le maximum d'élèves permis par véhicule tout en limitant le plus possible les risques de contagion.



Lorsque les parcours d'autobus scolaires seront déterminés, vous trouverez l'information du parcours de votre enfant sur notre [site web](#) en cliquant sur l'icône « **Trouvez mon autobus** ».

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles vacances agréables et sécuritaires.

Veuillez accepter, chers parents et tuteurs, nos meilleures salutations.

Le Service du transport scolaire

CC Direction d'écoles

**Note : surveillez vos courriels, puisqu'une autre communication du transport scolaire suivra sous peu.**